

Jean-Maurice JACQUES

Agent Général Allianz

3 rue des Rolliers

CS 90032

30820 CAVEIRAC

TEL. : 04 66 27 95 27

FAX : 04 66 27 95 20

E-Mail : alpine@agents.allianz.fr

<http://www.allianz.fr/jacqujm>

Orias : 07021827

Bureaux ouverts tous les jours
de 8h30 à 12h et 14h00 à 18h00
fermés le samedi

Synthèse des garanties

Pour les véhicules de 1^{er} catégorie immatriculés sous plaques françaises dont le PTAC est inférieur à 3,5 Tonnes et mis en circulation de 1950 à 1995 maximums. Ces véhicules appartiennent à des Particuliers non professionnels de l'automobile et non taxis, qui louent leurs véhicules via le site du Souscripteur www.roadstr.fr auprès de Locataires Particuliers.

Sont exclus :

- Les locataires de moins de 28 ans
- Les locataires en possession du permis de conduire de moins de 5 ans
- Les locataires responsables de sinistres dans les 24 derniers mois précédant la location
- L'usage professionnel

Sont exclus :

- Les véhicules à deux roues et trois roues
- Les véhicules de plus de 9 places destinés au transport de personnes à titre gratuit ou non.

Usage

Les véhicules assurés sont destinés uniquement pour un usage privé des locataires. Tout usage au titre d'une activité professionnelle est exclu du présent projet sous réserve des articles L. 113.8 et L. 113.9 du Code des assurances.

Sont également exclus toutes utilisations en tant que :

- auto-école
- taxi
- transport onéreux de voyageurs
- la sous-location
- transport à titre onéreux de marchandises, y compris les usages de messagerie ou de distribution de marchandises à titre onéreux.

Garanties acquises :

Dans les limites des Dispositions Générales COM15021, les garanties suivantes sont proposées et ventilées selon les garanties demandées sur l'état du parc fourni :

- Responsabilité civile (article 1 des Dispositions Générales COM15021),
- Défense Civile et Insolvabilité (article 2 des Dispositions Générales COM15021),
- Défense Pénale et Recours suite à accident (article 3 des Dispositions Générales COM15021),
- Incendie, Tempêtes, Forces de la nature (article 4 des Dispositions Générales COM15021) **avec franchise de 1000€**

La limite contractuelle d'indemnité est de 90 000 €TTC.

- Vol (article 5 des Dispositions Générales COM15021) **avec franchise de 1 000€**

Contrairement à ce qui est indiqué aux DISPOSITIONS GENERALES COM1502, il est convenu que la garantie vol reste acquise sous déduction **d'une franchise doublée, soit 1.600 €** lorsque les clefs du véhicule sont restées sur le véhicule ou que l'assuré n'est plus en possession de la carte grise, ou si les véhicules d'une valeur supérieure à 20.000 € ne sont équipés d'aucune mesure de protection.

En cas de vol par détournement c'est-à-dire en cas de non restitution du véhicule loué au propriétaire à la suite d'un abus de confiance il sera fait application d'une franchise de 3.000 € Dans le cas d'un détournement et pour instruction du sinistre il convient que le propriétaire du véhicule dépose une plainte auprès des autorités compétentes.

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 90.000 €TTC.

- Bris Des Glaces (article 6 des Dispositions Générales COM15021) avec franchise de 1 000€
- Dommages Tous Accidents (article 7 des Dispositions Générales COM15021) **avec franchise de 1000€**

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 90.000 €TTC.

- Catastrophes Naturelles (article 8 des Dispositions Générales COM15021) avec franchise fixée par décret, actuellement de 380€

La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 90.000 €TTC.

- Dépannage – Remorquage – Levage – Gardiennage (article 13 des Dispositions Générales COM15021),

Garantie accordée à concurrence de 300€

- Attentats et actes de terrorisme (article 9 des Dispositions Générales COM15021),
- Capital de base de 3 000€ pour les accessoires non prévus au catalogue constructeur, aménagements et équipements professionnels non prévus au catalogue constructeur, appareils audios, objets et effets transportés.
- Assistance (article 28 des Dispositions Générales COM15021) option A sans véhicule de remplacement protocole Mondial Assistance 921071

Document non contractuel